MISE EN PLACE DES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)



POUR QUE LES ZFE NE DEVIENNENT PAS DES ZONES À FORTE EXCLUSION!

D'ici à 2024, l'instauration, à marche forcée, des Zones à Faibles Émissions (ZFE) interdira l'accès aux métropoles à 75% des véhicules aujourd'hui en circulation.

Les aides au remplacement des transports

obsolètes ne suffiront pas. Les ZFE risquent de creuser la fracture sociale et territoriale. Comment les habitants vivant en périphérie des grandes métropoles pourront-ils continuer à se rendre à leur travail?

LA FEDA DEMANDE AUX ÉLUS DE REVOIR LEUR COPIE DANS L'INTÉRÊT DE TOUS.

- Modification du calendrier et des modalités de l'interdiction de circuler dans les ZFE,
- Les Crit'air 3 jusqu'en 2024 (et non 2022),
- Les Crit'air 2* jusqu'en 2028 au moins (au
- lieu de 2024) (*soit 40 % du parc aujourd'hui),
- Augmenter les aides aux pros et particuliers,
- Indemniser les pros obligés de délocaliser leur activités économiques à cause des ZFE.

